

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la HAUTE SAONE Commune de VREGILLE
PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2014

Approuvé le 13 juin 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	10
Date de la convocation :	10 mai 2014
Date de l'affichage :	18 mai 2014

L'an deux mil quatorze et le 15 mai à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire sortant.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, Mme CARRY Christine, M. PAILLARD Marc-Antoine, M. BARTHELEMY Maxime, Mme PAILLARD Carole, M. MARTINEZ John,

Absents excusés : M. BIGONVILLE Fabrice, Mme BOLE Danièle, (pouvoir à CARRY C.), Mme GIRARD Dominique, (pouvoir à ABISSE J.F.).

Mme PAILLARD Carole a été élue secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2014
- Désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Réflexion sur la modification des 4 taxes directes locales suite augmentation de celles de la CCVM.
- Adoption du projet de connexion de notre réseau d'eau potable au réseau du Syndicat du Val de l'Ognon
- Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande l'autorisation d'y ajouter une délibération pour valider le nouveau devis de l'entreprise PIACENTINI pour les travaux supplémentaires dans la rhizosphère. Demande accordée à l'unanimité.

1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2014

Un exemplaire du procès-verbal ayant été diffusé à chaque conseiller et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2° - Désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le maire indique que suite aux dernières élections et à la demande de l'Administration fiscales et à il y a lieu de proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants au Directeur départemental des Finances Publiques qui désignera six titulaires et six suppléants pour constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Après en avoir débattu, la proposition suivante est validée :

Titulaires	Suppléants
M. BARTHELEMY Michel - Propriétaire de bois	M. PAILLARD Henri - propriétaire de bois
M. BOURNIER Michel - Hors commune	Mme CHEVREUX Chantal - Hors commune
Mme CARRY Christine	M. PRIEUR Edouard
M. LAVIEZ Gilles	M. VUILLEMIN Thierry
M. MEILLER Patrick	M. PRETRE Pierre
Mme PAILLARD Carole	M. MENGARDA David
Mme BOLE Danielle	M. COURLET DE VREGILLE Laurent
Mme GIRARD Dominique	M. PHILIPPON Robert
M. BIGONVILLE Fabrice	M. PAILLARD Christian
M. MARTINEZ John	M. CHOAIN Jean-Christophe
M. BARTHELEMY Maxime	M. SICARD Daniel
M. PAILLARD Marc-Antoine	M. VICHET Christian

3° - Réflexion sur la modification des 4 taxes directes locales suite augmentation de celles de la CCVM.

Il s'avère qu'il n'est plus possible d'envisager une baisse des impôts locaux pour cette année car la délibération pour ne pas les modifier prise le 9 avril 2014 a été validée par la préfecture et prise en compte par les services fiscaux.

4° - Adoption du projet de connexion de notre réseau d'eau potable au réseau du Syndicat du Val de l'Ognon :

Le maire expose que lors de la réunion du syndicat des eaux de Courbey du 6 mars 2014, 3 décisions ont été votées :

La première fixe la clé de répartition entre les trois communes dont la population s'élève à 1232 habitants pour les travaux de connexion du réseau d'eau potable au syndicat de Val de l'Ognon comme suit :

Coût des travaux estimés à 400 000 € HT moins 65 % de subvention soit un reste de 140 000 € réparti :

- 140 000 € / 1232 x 692 = 78 637 € pour la commune de PIN
- 140 000 € / 1232 x 360 = 40 909 € pour la commune de CHAMBORNAY
- 140 000 € / 1232 x 180 = 20 455 € pour la commune de VREGILLE

La deuxième fixe la clé de répartition entre les trois communes dont la population s'élève à 1232 habitants pour les travaux de réhabilitation des réservoirs du château d'eau comme suit :

Coût des travaux estimés à 200 000 € HT moins 35 % de subvention soit un reste de 130 000 € réparti :

- 130 000 € / 1232 x 692 = 73 019 € pour la commune de PIN

- 130 000 € / 1232 x 360 = 37 987 € pour la commune de CHAMBORNAY
- 130 000 € / 1232 x 180 = 18 994 € pour la commune de VREGILLE

La troisième fixe la participation de la commune de PIN pour la canalisation de CHAMBORNAY et VREGILLE, reliant les réservoirs à la chambre de comptage.

Le coût restant après déduction des subventions s'est élevé à 115 000 € qui ont été remboursés au Syndicat à hauteur de 55 % par la commune de VREGILLE et 45 % par la commune de CHAMBORNAY.

Cette participation doit être de 115 000 € / 1232 x 692 = 64 594 € dont 45 % soit 29 067 € viendront en déduction des travaux supportés par la commune de CHAMBORNAY et 55 % soit 35 527 € viendront en déduction des travaux supportés par la commune de VREGILLE.

Après en avoir débattu, les trois décisions prises par le syndicat sont approuvées à l'unanimité des membres présents

5° - Devis pour travaux supplémentaires dans la rhizosphère

Le maire indique que suite aux importantes pluies de début d'année, des eaux de ruissellement ont inondé le bassin inférieur de la rhizosphère et qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires pour remédier à ce dysfonctionnement. Pour cela, l'entreprise PIACENTINI nous propose un devis de travaux s'élevant à 5402,40 € TTC pour la mise en place de 3 grilles avaloir raccordées à un tuyau de 200 qui évacuera les eaux de ruissellement vers l'extérieur de la rhizosphère.

Après en avoir débattu, le devis proposé est accepté à l'unanimité et le maire est chargé de faire réaliser les travaux.

6° Questions diverses :

Le maire expose que lors des travaux de labours, M. PAILLARD Christian à labourer environ un mètre sur toute la longueur du chemin du dessus des veaux. La fondation de ce chemin a de ce fait été dégradée puisque le tout venant a été remonté à la surface. Cette manière de pratiqué n'est pas nouvelle, se reproduit régulièrement et des remarques lui ont déjà été faite, aussi bien par le Président de l'AF que par le maire. Cette pratique devient inacceptable.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le maire est chargé d'adresser un courrier à M. PAILLARD Christian qui devra remédier à ce désordre avant le 31 mai faute de quoi une plainte sera déposée entre les mains du procureur de la république pour enlèvement de borne et dégradation de chemin communal.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 17 mai 2014

La secrétaire

Le maire

Carole PAILLARD

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents